

République Française
Département
AUBE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORVILLIERS-SAINT-JULIEN

Séance du 07 FEVRIER 2012

NOMBRE DE MEMBRES

<u>Afférents au CM</u>	11
<u>En exercice</u>	11
<u>Présents</u>	11
<u>Pouvoirs</u>	00
<u>Votants</u>	11

L'an deux mil douze, le sept février à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de Ses séances sous la présidence de M DANREE Claude - Maire.

Présents : MM. DANREE Claude - GODIER Pierre - GROIA Pascal - CAILLOUE Eric - Isabelle FORNONI - ROBIN Christian - VAUGIRARD Prosper - LEGRAND Nicole - DRIVIERE Caroline - RANCE Jean- Pierre - MAMAN Frédérique.

Absent représenté : Néant.

Absent excusé : Néant.

M. GROIA Pascal a été nommé secrétaire.

Date de convocation	31 Janvier 2012
Date d'affichage	31 Janvier 2012
Objet de la délibération :	

OBJET : VŒU – MISE A GRAND GABARIT DU CANAL ENTRE BRAY-SUR-SEINE ET NOGENT-SUR-SEINE

Monsieur le Maire expose que la mise à grand gabarit du canal de liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine doit prochainement donner lieu au choix parmi les différents scénarios préparés par Voies Navigables de France, qui sont exposés à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé,

après avoir examiné le projet de mise à grand gabarit du canal entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine présenté par Voies Navigables de France et pris connaissance des différents scénarios,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE que la situation actuelle d'un gabarit de 60 t avec des dérogations ponctuelles à 900 t n'est pas une solution pérenne et que les scénarios 1 et 2 ne répondent pas aux enjeux de demain ;

SE PRONONCE en faveur du scénario 3 (2 500 t) qui répond aux besoins du futur, tout en étant économiquement le plus rentable en termes de retour sur investissement avec, de plus, un faible impact sur l'environnement. En effet, ce projet viendra en complément du Port de l'Aube à Nogent-sur-Seine et permettra à terme de consolider le tissu industriel de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine et ses emplois.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
DANREE Claude – Maire.



[Signature]